

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **ONCOMETHYLOME SCIENCES**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Avenue de l'Hôpital

N°: 11

Boîte:

Code postal: 4000

Commune: Liège

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Liège

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0479.292.440

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

19-07-2006

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

25-05-2007

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2006

au

31-12-2006

Exercice précédent du

01-01-2005

au

31-12-2005

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 5.2.2, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.3.1, C 5.3.5, C 5.3.6, C 5.4.2, C 5.5.2, C 5.8, C 5.13, C 5.16, C 5.17

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

ING BELGIUM SA

BE 0403.200.393

Avenue Marnix 24

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat: 10-01-2003

Fin de mandat: 25-05-2007

Administrateur

Représenté par:

PARTHOENS Alain

Avenue Menden 24

1420 Braine-l'Alleud

SPARAXIS SA

BE 0452.116.307

Avenue Maurice Destenay 13

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat: 07-02-2003 Fin de mandat: 25-05-2007 Administrateur

Représenté par:

SERON Jacques

Avenue Maurice Destenay 13
4000 Liège

POLYTECHNOS VENTURE FUND LP

Alexander House, PO Box 431, Victoria Road 13-15
GY1 3ZD St Peter Port
GUERNSEY

Début de mandat: 07-02-2003 Fin de mandat: 25-05-2007 Administrateur

Représenté par:

SCHNEIDER Christian

Promenadeplatz 12
80333 Munich
ALLEMAGNE

HERMAN SPOLDERS BVBA

BE 0477.840.212
Meistraat 21/3
2000 Antwerpen
BELGIQUE

Début de mandat: 07-02-2003 Fin de mandat: 25-05-2007 Administrateur délégué

Représenté par:

SPOLDERS Herman

Meistraat 21/3
2000 Antwerpen

SOGAM SA

BE 0402.688.075
Avenue Marnix 24
1000 Bruxelles
BELGIQUE

Début de mandat: 30-06-2003 Fin de mandat: 25-05-2007 Administrateur

Représenté par:

BIJU-DUVAL Denis

Avenue Marnix 24
1000 Bruxelles

EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTMENT PARTNERS

rue du Faubourg Saint-Honoré 47
75401 Paris
FRANCE

Début de mandat: 28-10-2005 Fin de mandat: 25-05-2007 Administrateur

Représenté par:

WISNIEWSKI Raphaël

rue du Faubourg Saint-Honoré 47
75401 Paris
FRANCE

LIFE SCIENCES PARTNERS II B.V.

Johannes Vermeirplein 9
1071 BV Amsterdam
PAYS-BAS

Début de mandat: 30-09-2003

Fin de mandat: 25-05-2007

Administrateur

Représenté par:

WEGTER Mark

Johannes Vermeirplein 9
1071 BV Amsterdam
PAYS-BAS

TIMMINS Robert S

Champaign Drive 4201
NC 27708 Durham
ETATS-UNIS

Début de mandat: 07-02-2003

Fin de mandat: 25-05-2007

Président du Conseil d'Administration

HOCHULI Pierre

Avenue Brassine 72/B

1640 RHODE-SAINT-GENESE

Début de mandat: 30-06-2003

Fin de mandat: 25-05-2007

Administrateur

SCHEIN Philip Samuel

2805 SE Dune Drive .
FL 34996 Stuart
ETATS-UNIS

Début de mandat: 28-10-2005

Fin de mandat: 25-05-2007

Administrateur

BDO REVISEURS D'ENTREPRISES Soc. Civ. SCRL (B-00023-1986)

BE 0431.088.289

Elsinore Building-Corporate Village, Da Vincilaan 9/E6

1935 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat: 07-02-2003

Fin de mandat: 29-05-2009

Commissaire

Représenté par:

ANNICK Luc

Reviser d'entreprises

Elsinore Building-Corporate Village, Da vincilaan 9/E6

1935 Zaventem

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

* Mention facultative.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>4.535.889</u>	<u>4.040.170</u>
Frais d'établissement	5.1	20	89.189	171.280
Immobilisations incorporelles	5.2	21	2.755.289	2.740.922
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	1.165.427	571.995
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	1.102.859	521.073
Mobilier et matériel roulant		24	62.568	41.277
Location-financement et droits similaires		25		9.645
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	525.984	555.973
Entreprises liées	5.14	280/1	523.272	550.639
Participations		280	169.341	169.341
Créances		281	353.931	381.298
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	2.712	5.334
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	2.712	5.334
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>33.992.648</u>	<u>11.558.154</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	17.165	
Stocks		30/36	17.165	
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	17.165	
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.104.853	2.365.929
Créances commerciales		40	793.023	1.265.072
Autres créances		41	311.830	1.100.857
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53	10.029.000	
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	10.029.000	
Valeurs disponibles		54/58	22.601.796	9.001.621
Comptes de régularisation	5.6	490/1	239.834	190.604
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>38.528.537</u>	<u>15.598.324</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>35.003.707</u>	<u>13.067.141</u>
Capital	5.7	10	42.801.406	23.202.022
Capital souscrit		100	42.801.406	23.202.022
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11	1.482.800	
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (perte) reporté(e)		14	-9.330.450	-10.217.809
			(+)/(-)	
Subsides en capital		15	49.951	82.928
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>3.524.830</u>	<u>2.531.183</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	3.007.762	1.396.986
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42		6.103
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.784.341	1.265.495
Fournisseurs		440/4	2.784.341	1.265.495
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	223.421	125.388
Impôts		450/3	78	
Rémunérations et charges sociales		454/9	223.343	125.388
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation	5.9	492/3	517.068	1.134.197
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>38.528.537</u>	<u>15.598.324</u>

COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	2.620.141	2.863.582
Chiffre d'affaires	5.10	70	1.676.310	2.434.741
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	943.831	428.841
Coût des ventes et des prestations		60/64	12.437.043	6.651.744
Approvisionnements et marchandises		60	683	
Achats		600/8	17.848	
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-17.165	
Services et biens divers		61	9.113.144	4.535.811
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	1.996.563	1.121.302
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.273.742	992.275
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7		
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	52.911	2.356
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-9.816.902	-3.788.162
Produits financiers		75	666.274	294.972
Produits des immobilisations financières		750	18.046	18.554
Produits des actifs circulants		751	347.016	5.694
Autres produits financiers	5.11	752/9	301.212	270.724
Charges financières	5.11	65	175.916	22.569
Charges des dettes		650	13.311	3.066
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	162.605	19.503
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	-9.326.544	-3.515.759
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66	3.906	12.000
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		12.000
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663	3.906	
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-9.330.450	-3.527.759
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77		
Impôts		670/3		

Ann.

Régularisations d'impôts et reprises de provisions
fiscales

Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)

Prélèvements sur les réserves immunisées

Transfert aux réserves immunisées

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
77		
9904	-9.330.450	-3.527.759
789		
689		
9905	-9.330.450	-3.527.759

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-19.548.259	-10.217.809
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-9.330.450	-3.527.759
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-10.217.809	-6.690.050
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2	10.217.809	
sur le capital et les primes d'émission		791	10.217.809	
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-9.330.450	-10.217.809
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/6		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Autres allocataires		696		

ANNEXE
ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Nouveaux frais engagés

Amortissements

Autres

(+)/(-)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Dont

Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission

d'emprunts et autres frais d'établissement

Frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
20P	XXXXXXXXXX	171.280
8002		
8003	82.091	
8004		
20	89.189	
200/2	89.189	
204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	4.271.161
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	936.311	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	5.207.472	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX	1.530.239
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	921.944	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	2.452.183	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	210	<u>2.755.289</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	863.820
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	835.120	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	1.698.940	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	342.747
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	253.334	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	596.081	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	1.102.859	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	57.779
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	37.664	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	95.443	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	16.502
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	16.373	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	32.875	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	62.568	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	XXXXXXXXXX	29.104
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164		
Cessions et désaffectations	8174	29.104	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8184		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8244		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	XXXXXXXXXX	19.459
Mutations de l'exercice			
Actés	8274		
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304	19.459	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8314		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	25		
DONT			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251		
Mobilier et matériel roulant	252		

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	169.341
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	169.341	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	<u>169.341</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>381.298</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631	-27.367	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281	<u>353.931</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	<u>5.334</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	87	
Remboursements	8593	2.709	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)(-) 8623		
Autres	(+)(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	<u>2.712</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
ONCOMETHYLOME SCIENCES INC Meridian Parkway 2505 B suite 310 NC 27713 Durham ETATS-UNIS Actions ordinaires	1.000	100	0	31-12-2006	USD	-209.743	-51.176
ONCOMETHYLOME SCIENCES BV Meibergdreef 59 1105 BA Amsterdam PAYS-BAS Actions ordinaires	1.800	100	0	31-12-2006	EUR	18.676	-5.997

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS

Actions et parts

Valeur comptable augmentée du montant non appelé
Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
d'un mois au plus
de plus d'un mois à un an au plus
de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53	10.029.000	
8686	10.029.000	
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter
Produits acquis

Exercice
193.692
46.142

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 42.801.406	23.202.022

Modifications au cours de l'exercice
Augmentation de capital 30/06/06
Augmentation de capital 30/06/06 (EUR 3.300.000 dont EUR 1.482.800 de primes d'émission)
Réduction du capital social par apurement des pertes
Augmentation de capital 31/03/06
Représentation du capital
Catégories d'actions
Actions ordinaires

Codes	Montants	Nombre d'actions
	22.000.005	2.933.334
	1.817.200	440.000
	-10.217.809	0
	5.999.988	193.548
	42.801.406	10.450.954
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	

Actions nominatives
Actions au porteur

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721 8722	
8731 8732	
8740 8741 8742	
8745	158.450
8746	3.127.743
8747	602.250
8751	40.984.206

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761 8762	
8771 8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Dettes fiscales, salariales et sociales
 Impôts
 Rémunérations et charges sociales
 Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

Dettes fiscales échues
 Dettes fiscales non échues
 Dettes fiscales estimées

Codes	Exercice
9072	
9073	78
450	
9076	
9077	223.343

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
 Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer
 Produits à reporter

Exercice
10.134
506.934

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Revenus		1.676.310	2.434.741
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	627.263	347.589
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs inscrits au registre du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	35	22
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	26,4	16
Nombre effectif d'heures prestées	9088	45.066	25.854
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.454.276	788.692
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	384.631	241.624
Primes patronales pour assurances extralégales	622	44.124	4.373
Autres frais de personnel	623	113.532	86.613
Pensions	624		
Provisions pour pensions			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	8.436	2.356
Autres	641/8	44.475	
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre effectif d'heures prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS**RÉSULTATS FINANCIERS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Plus-value réalisée sur sicav de trésorerie

Différence de change

Différence de paiement

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	32.977	77.072
9126		
	260.849	126.935
	6.475	26.632
	28	45
6501		
6503		
6510		
6511		
653	883	
6560		
6561		
	80.095	
	78.781	16.375
	3.520	3.128
	209	

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement**Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Constituées

Utilisées et reprises

Ventilation des autres charges financières

Ecart de conversion de devises

Différences de change

Frais bancaires

Différences de paiement

Exercice

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS**Ventilation des autres produits exceptionnels****Ventilation des autres charges exceptionnelles**

Moins-value sur réalisation d'actif immobilisé

3.906

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources des disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	27.744
9136	27.744
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	21.184.292
9142	21.184.292
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	1.681.043	1.612.958
9146	1.181.136	1.333.271
9147	402.287	216.603
9148		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1	523.272	550.639
Participations	280	169.341	169.341
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	353.931	381.298
Créances sur les entreprises liées	9291	730.506	
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	730.506	
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	1.119.378	15.101
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	1.119.378	15.101
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	18.046	18.554
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cession d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	282/3		
Participations	282		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS, PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	28.000
95061	56.775
95062	
95063	1.820
95081	
95082	2.700
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

30502

Etat des personnes occupées**Travailleurs inscrits au registre du personnel**

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3p. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	24,1	3,9	26,4 ETP	16 ETP
Nombre effectif d'heures prestées	101	40.964	4.102	45.066 T	25.854 T
Frais de personnel	102	1.796.907	199.656	1.996.563 T	1.121.302 T
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	XXXXXXX	XXXXXXX	T	T

A la date de clôture de l'exercice**Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe

Hommes

Femmes

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	30	5	33,1
110	30	5	33,1
111			
112			
113			
120	17	1	17,4
121	13	4	15,7
130			
134	30	5	33,1
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre effectif d'heures prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150		
151		
152		

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice**Entrées**

Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	11	2	12,3

N°	BE 0479.292.440	C 6.1
----	-----------------	-------

Contrat à durée indéterminée	210	11	2	12,3
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes: primaire	220			
secondaire	221			
supérieur non universitaire	222	3		3
universitaire	223	3		3
Femmes: primaire	230			
secondaire	231			
supérieur non universitaire	232	2	2	3,3
universitaire	233	3		3

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes: primaire

 secondaire

 supérieur non universitaire

 universitaire

Femmes: primaire

 secondaire

 supérieur non universitaire

 universitaire

Par motif de fin de contrat

Pension

Prépension

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305			
310			
311			
312			
313			
320			
321			
322			
323			
330			
331			
332			
333			
340			
341			
342			
343			
350			

Etat concernant l'usage, au cours de l'exercice, des mesures en faveur de l'emploi

Mesures en faveur de l'emploi

Mesures comportant un avantage financier*

Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du

Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier
	1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
414			

recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque)				
Prépension conventionnelle à mi-temps	411			
Interruption complète de la carrière professionnelle	412			
Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413			
Maribel social	415			
Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	416	20	19,1	7.251
Programmes de transition professionnelle	417			
Emplois services	418			
Convention emploi-formation	503			
Contrat d'apprentissage	504			
Convention de premier emploi	419			
Autres mesures				
Stage des jeunes	502			
Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
Prépension conventionnelle	506			
Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires	507	2	1,3	

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi

Total pour l'exercice	550	21	19,7
Total pour l'exercice précédent	550P	9	9

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût pour l'entreprise

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	12	5811	12
5802	142	5812	240
5803	4.783	5813	9.382

Renseignements sur les activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat dispensées en vertu de la loi du 5 septembre 2001 visant à améliorer le taux d'emploi des travailleurs

Activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat

Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités
 Nombre d'heures consacrées à ces activités
 Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5804		5814	
5805		5815	
5806		5816	

* Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation retenues sont conformes aux dispositions du Chapitre II de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

Frais d'établissement et charges induites par les augmentations de capital

Ces éléments sont comptabilisés en tant qu'actifs et amortis à raison de 20 % par an. Au cours de l'exercice, les coûts liés aux augmentations de capital ont été comptabilisés en charges au compte de résultats.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Certaines charges de R&D externes sont incorporées dans la mesure où le projet est susceptible de générer un produit rentable. Ces éléments d'actif sont enregistrés au prix d'achat ou aux coûts réellement engagés, ou encore à leur valeur d'usage, si celle-ci est moindre.

Ces éléments d'actif sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans. Dans l'hypothèse où les charges de R&D font exceptionnellement l'objet d'un amortissement sur plus de 5 ans, il convient d'en justifier le motif.

Brevets, licences et droits similaires

Ces éléments d'actif sont enregistrés au prix d'achat ou à leur valeur d'usage, si celle-ci est moindre. Ces éléments d'actif sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

Immobilisations corporelles

Ces éléments d'actif (détaillés ci-dessous ligne par ligne) sont incorporés à l'actif comme suit:

- Au coût d'acquisition

Amortissements Méthode L/D Autre Base NR/R Taux d'amortissement

Principal Coûts accessoires

Min - Max Min - Max

Immobilisations incorporelles L NR 20 % - 20 % 20 % - 20 %

1. Immeubles industriels, administratifs ou commerciaux (a)

L NR

2. Autres immeubles L NR

3. Équipements et installations (a) L NR 20 % - 33,33 % 20 % - 33,33 %

4. Véhicules (a) L NR 20 % - 20 % 20 % - 20 %

5. Mobilier et matériel de bureau(a) L NR 10 % - 20 % 10 % - 20 %

* L : Linéaire D : Dégressif

(a) : y compris les actifs acquis sous contrat de location-financement

** NR : Non réévalué R : Réévalué

Lorsque la valeur comptable excède la valeur d'usage (ou, s'agissant d'éléments d'actifs qui ne sont plus utilisés, la valeur réalisée), la Société doit procéder à des amortissements supplémentaires ou exceptionnels.

En accord avec les autorités fiscales compétentes, la Société applique un programme d'amortissement accéléré. En pareil cas, la valeur de l'amortissement accéléré excédentaire par rapport aux amortissements économiquement justifiables, déductible fiscalement, doit être précisé.

- Montant de l'excédent pour l'exercice

- Montant de l'excédent cumulé

Les immobilisations corporelles dont la durée de vie n'est pas limitée dans le temps sont dépréciées en cas de dépréciation ou de perte durable de valeur.

Immobilisations financières

Ces éléments d'actif sont enregistrés au coût d'achat, hors commissions diverses.

La valeur des actions et des participations est réduite en cas d'amortissement ou de perte de valeur durable induite par la conjoncture, la rentabilité ou les perspectives de la Société dans laquelle les actions ou la participation sont détenues.

Les dépréciations de créances comprises dans les immobilisations financières sont comptabilisées dès lors que leur paiement, partiel ou intégral, à l'échéance s'avère incertain ou est compromis.

Créances (à plus d'un an – à un an au plus)

Les créances représentées par des instruments à taux fixe sont enregistrées à leur prix d'acquisition hors commissions diverses.

Les autres créances (commerciales et autres non représentées par des instruments à taux fixe) sont enregistrées à leur valeur nominale.

Parallèlement à cette incorporation à l'actif, ces éléments sont comptabilisés dans les comptes de régularisation du passif, tandis que sont comptabilisés au pro rata temporis les résultats :

- des intérêts contractuels inclus dans la valeur nominale des créances ;
- du différentiel entre le coût d'acquisition et la valeur nominale des créances ;
- des avances sur créances à plus d'un an qui ne sont soumises à aucun intérêt ou qui sont soumises à un taux d'intérêt anormalement faible. Ces avances sont calculées au taux du marché qui leur est applicable au moment où elles entrent dans le patrimoine de la Société.

Placements de trésorerie et disponibilités

Les placements auprès d'institutions financières sont enregistrés à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières sont enregistrées à leur coût d'acquisition, hors commissions diverses.

Les réductions de valeur sont enregistrées dès lors que la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées individuellement, en tenant compte des risques et charges correspondants qu'elles sont censées couvrir.

Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues que dans la mesure où elles excèdent, à la date de clôture de l'exercice, une appréciation réelle des amortissements, charges et risques pour lesquels elles ont été constituées.

Dettes (à plus d'un an – à un an au plus)

Toutes les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale à la date de clôture de l'exercice.

Les règles d'évaluation applicables aux créances s'appliquent également aux dettes, à la différence toutefois que les intérêts

implicites sont enregistrés au pro rata dans les comptes de régularisation à l'actif.

À la date de clôture de l'exercice, il est tenu compte de toutes les charges à payer pour l'exercice concerné et les exercices précédents.

Comptes de régularisation

Comptes de régularisation de l'actif

Parmi ceux-ci figurent :

- la quote-part proratisée des charges encourues pendant l'exercice, ou pendant un exercice précédent, mais afférentes à un ou plusieurs exercices ultérieurs ;
- la quote-part proratisée des produits qui ne seront perçus qu'au cours d'un exercice ultérieur, mais qui portent sur un exercice antérieur.

Comptes de régularisation du passif

Parmi ceux-ci figurent :

- La quote-part proratisée des charges qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur, mais qui portent sur un exercice antérieur ;
- la quote-part proratisée des produits perçus pendant l'exercice, ou pendant un exercice précédent, mais afférentes à un ou plusieurs exercices ultérieurs ;

Les redevances liées à des contrats commerciaux qui ne sont pas liées à un événement achevé ou unique sont réparties sur la durée résiduelle du contrat.

Devises

Les créances et les dettes en devises sont converties au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les pertes de change sont comptabilisées au compte de résultat.

Les bénéfices de change non réalisés sont comptabilisés en produits à recevoir au compte de régularisation du passif.

OncoMethylome Sciences SA
CHU Tour 5 GIGA
Av. de l'Hôpital 11
4000 Liège
RPM: 0479.292.440
TVA: BE 0479.292.440
Tribunal de Commerce de Liège

Rapport de gestion du conseil d'administration
concernant l'exercice social clôturé
le 31 décembre 2006

14 mars 2007

Chères Mesdames,
Chers Messieurs,

Conformément à nos obligations légales et statutaires, nous vous proposons notre rapport de gestion concernant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2006.

1 COMMENTAIRES CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS

Nous vous présentons pour approbation les comptes annuels concernant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2006. Ces comptes annuels donnent une image correcte et fidèle des diverses activités poursuivies durant l'exercice social écoulé. Il résulte des données des comptes annuels:

1 Résultat de l'exercice social

La société a clôturé ses comptes annuels par une perte d'un montant de 9.330.450,30 EUR. Cette perte résulte des coûts liés au développement de nouveaux produits, à l'augmentation de l'effectif et à l'introduction en bourse du 27 juin 2006.

2 Réserves légales et indisponibles

Le capital social de la société équivaut à 42.801.405,79 EUR. La société n'a pas de réserve légale.

Lorsque la société a clôturé ses comptes annuels par une perte, la société n'est pas tenue de réserver des montants additionnels.

3 Affectation des résultats

Nous vous proposons de reporter la perte au prochain exercice.

2 EVÈNEMENTS IMPORTANTS APRÈS CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le 4 janvier 2007, le conseil d'administration a attribué 60.000 options contractuelles sur les actions de la Société aux employés de la Société et de ses filiales. La totalité des 60.000 options ont été offertes et 55.100 options ont été acceptées. Lors d'une assemblée devant notaires, en avril 2007 ou ultérieurement, le conseil d'administration émettra officiellement 55.100 warrants dans le cadre du capital autorisé, qui seront attribués aux employés ayant accepté les options contractuelles.

3 CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Durant l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

4 ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

La société a mené de la recherche et du développement sur plusieurs produits potentiels pour le dépistage et le traitement du cancer.

5 SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ

La société ne possède aucune succursale

6 JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

Néanmoins de pertes reportées, le conseil d'administration décide d'appliquer les règles comptables en supposant la continuité de la société. Cette décision est justifiée par (i) le second accord commercial signé avec un membre du groupe pharmaceutique Johnson&Johnson pour un produit pour le cancer de la prostate, (ii) l'augmentation de capital réalisée au premier trimestre 2006 (€5.999.988) et l'introduction en bourse du second trimestre 2006 (€25.300.005), (iii) succès de la technologie de la société dans plusieurs domaines et dans plusieurs publications, (iv) intérêt grandissant pour la technologie de la société, (v) et nouveaux brevets.

7 RISQUES FINANCIERS (ARTICLE 96 8° C.SOC.)

Pratiquement tout le risque de change de la Société est lié au dollar américain. L'intégralité des produits, hormis les subventions publiques, a été encaissée en dollars américains. En dépit de cette situation, la Société ne recourt à aucun ins-

trument de couverture pour se prémunir contre le risque de change, mais elle équilibre ses recettes et ses dépenses.

8 RISQUES

En 2006, la Société a été potentiellement soumise à divers risques, parmi lesquels figurent les suivants:

- La Société est tributaire de droits de propriété intellectuelle qui pourraient faire l'objet de contestations et la Société pourrait être affectée par de nouveaux brevets de parties tierces.
- Les droits de la Société d'utiliser des technologies prises sous licence de tiers sont soumis à la condition du respect de certaines exigences.
- L'application de ses droits de propriété intellectuelle peut faire encourir à la Société des coûts substantiels et peut affecter la liberté commerciale de la Société dans certains domaines.
- Les performances de la Société pourraient être pénalisées par la façon dont les partenaires commerciaux d'OncoMethylome font usage de certaines de ses technologies.
- La réussite de la Société dépend largement des facteurs suivants : obtenir des échantillons, travailler avec certains collaborateurs scientifiques ou médicaux ou obtenir leur soutien, recruter et conserver des salariés occupant des postes clés, obtenir des résultats cliniques favorables, obtenir les autorisations réglementaires pour ses produits et se conformer à la réglementation en cours, trouver des partenaires tiers pour le développement et la commercialisation de ses produits, faire accepter par le marché l'utilisation de ses produits, obtenir le remboursement de ses produits pour les patients.
- La Société évolue dans des marchés où la concurrence et l'environnement réglementaire peuvent changer et avoir une incidence défavorable sur la stratégie et les produits de la Société.
- La Société est soumise à des risques de responsabilité du fait des produits.
- La Société est à un stade précoce de son développement et pourrait connaître des difficultés en termes de croissance et d'élargissement du champ de ses activités.
- La Société a encouru des pertes depuis son incorporation, des pertes supplémentaires sont prévues dans un avenir prévisible et des financements supplémentaires pourraient se révéler nécessaires.
- Des fluctuations de change pourraient avoir une incidence sur les résultats opérationnels de la Société.

9 PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES ET MISSIONS PARTICULIÈRES DU COMMISSAIRE (ARTICLE 134 C.SOC.)

Au cours de l'exercice écoulé, outre ses activités habituelles, le commissaire est intervenu davantage pour le compte de la Société, essentiellement pour produire

des rapports spéciaux, auditer les informations financières – aux fins du prospectus d'introduction en bourse – et prendre part aux séances du comité d'audit. Ces interventions supplémentaires ont représenté un coût total de 48.262 €.

10 INTÉRÊT OPPOSÉ DES ADMINISTRATEURS (ARTICLE 523 C.SOC.)

Selon l'article 523 du Code belge des sociétés, les administrateurs ont clairement indiqué les cas de conflit d'intérêt potentiel entre leurs devoirs envers OncoMethylene et n'importe quelle autre de leurs fonctions. Ces conflits d'intérêt sont documentés dans le procès-verbal des réunions du conseil. Les extraits pertinents du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration sont établis ci-dessous :

1) Conseil d'administration, 1^{er} mars 2006 : Sélection des principales banques de l'offre publique initiale.

ING Belgium SA, représentée par M. Alain Parthoens, et SOGAM SA, représentée par M. Denis Biju-Duval, déclarent conformément à l'Article 523 du Code belge des sociétés, qu'ING Belgium SA et SOGAM SA ont directement ou indirectement des conflits d'intérêt potentiels d'une nature patrimoniale avec la décision que le conseil doit adopter concernant la signature de la lettre d'engagement entre la Société, d'une part, et ING et Fortis Banque, d'autre part. ING Belgium SA, représentée par M. Alain Parthoens, et SOGAM SA, représentée par M. Denis Biju-Duval, s'engagent à informer le commissaire de la Société de ce conflit d'intérêt potentiel.

Le Conseil prend note de ce conflit d'intérêt potentiel, soulevé par le fait que la lettre d'engagement susmentionnée stipule le paiement d'honoraires à ING Banque. Le Conseil note qu'ING et Fortis Banque ont été sélectionnées sur concours et que les termes et conditions (honoraires inclus) reflétés dans la lettre d'engagement sont approximatifs et standards pour ce type de transaction. Le Conseil note également qu'aux fins de l'offre publique initiale considérée ING et Fortis Banque feront office de lead managers conjoints et que Fortis Banque est entièrement indépendante de la Société. Le Conseil conclut par conséquent que la signature par la Société de la lettre d'engagement susmentionnée est dans l'intérêt de la Société.

Le Conseil procède à un vote formel. Toutes les parties votent en faveur de la proposition, à l'exception des représentants d'ING Belgium et SOGAM SA qui ont choisi de s'abstenir.

2) Conseil d'administration, 8 mars 2006 : attribution de warrants 2006 aux administrateurs exécutifs et indépendants.

Herman Spolders BVBA, représentée par M. Herman Spolders, et Dr. Phil Schein déclarent, conformément à l'Article 523 du Code des sociétés belge, qu'ils ont directement ou indirectement des conflits d'intérêt potentiels d'une nature patrimoniale avec la décision que le Conseil doit adopter concernant la signature de l'émission d'options sur actions avancée dans l'accord des actionnaires de Caté-

gorie B. Herman Spolders BVBA, représentée par M. Herman Spolders, et Dr. Phil Schein s'engagent à informer le commissaire de la Société de ce conflit d'intérêt potentiel.

Le Conseil prend note de ce conflit d'intérêt potentiel, soulevé par le fait que, selon l'allocation proposée d'options sur actions, Herman Spolders doit recevoir 7.000 options sur actions d'un prix d'exercice de 24 EUR par action ordinaire de la Société et Dr. Phil Schein doit recevoir 3.000 options sur actions d'un prix d'exercice de 24 EUR par action ordinaire de la Société. Le Conseil note que l'émission d'options sur actions permet d'attribuer de nouvelles ressources pour l'avenir de la Société et d'offrir aux bénéficiaires des options sur actions une participation (possible) au capital social de la Société, ce qui peut être considéré comme un instrument d'évaluation de la loyauté et de la motivation des bénéficiaires et encourager une telle loyauté et motivation. Le Conseil conclut par conséquent que l'attribution du nombre susmentionné d'options sur actions à Herman Spolders et au Dr. Phil Schein est dans l'intérêt de la Société.

Le Conseil procède à un vote formel sur les recommandations du comité de rémunération. Toutes les parties votent en faveur de la proposition, à l'exception d'Herman Spolders et de Dr. Phil Schein qui ont choisi de s'abstenir.

3) Conseil d'administration, 23 mai 2006 : Désignation du président du conseil d'administration.

La réunion propose de renommer le Dr. Robert Timmins président du conseil d'administration.

Avant de statuer sur ce point, Dr. Robert Timmins, selon les règles de bonne gouvernance d'entreprise, se retire de la réunion. M. Denis-Biju Duval assure temporairement la fonction de président de la réunion.

Après délibération, et sur motion appuyée dans les règles, il a été unanimement :

RÉSOLU que le Dr. Robert Timmins soit renommé président du conseil d'administration.

4) Conseil d'administration, 23 mai 2006 : Désignation de l'administrateur délégué.

La réunion propose que le Président-directeur général (CEO) de la société Herman Spolders BVBA, représentée par Dr. Herman Spolders, soit renommé administrateur délégué de la Société. Avant de statuer sur ce point, Herman Spolders BVBA, représentée par Dr. Herman Spolders, selon les règles de bonne gouvernance d'entreprise, se retire de la réunion. Après délibération, et sur motion appuyée dans les règles, il a été unanimement : **RÉSOLU** qu'Herman Spolders BVBA, représentée par Dr. Herman Spolders, soit renommé administrateur délégué de la Société.

5) Conseil d'administration, 23 mai 2006 : Indemnisation des membres du Conseil pour tous frais de justice.

La réunion a discuté de la possibilité d'obtenir de la Société une indemnisation supplémentaire pour ses administrateurs.

Avant de statuer sur ce point, tous les membres du conseil d'administration déclarent, conformément à l'Article 523 du Code des sociétés belge, qu'ils ont des conflits d'intérêt potentiels d'une nature patrimoniale avec la décision que le conseil d'administration doit adopter concernant l'indemnisation des administrateurs par la Société. Tous les membres du conseil d'administration s'engagent à informer le commissaire de la Société de ce conflit d'intérêt potentiel.

Le conseil d'administration prend note de ce conflit d'intérêt. Le conseil d'administration est cependant d'avis que cette indemnisation limitée se justifie afin de maintenir la position de dirigeant d'entreprise dont la société aura besoin dans l'avenir. Le conseil d'administration considère par conséquent qu'une telle indemnisation limitée est justifiée et dans l'intérêt de la Société.

*Après délibération, et sur motion appuyée dans les règles, il a été unanimement :
RÉSOLU que la Société indemniserà les administrateurs contre toute demande de tiers se fondant sur la responsabilité des administrateurs, sauf dans les cas de faute lourde et de mauvaise conduite volontaire.*

6) Conseil d'administration, 23 juin 2006 : Approbation du prix de souscription de l'offre publique initiale (IPO).

M. Alain Parthoens, représentant permanent d'ING Belgium NV/SA, M. Raphael Wisniewski, représentant permanent d'Edmond de Rothschild Investment Partners et M. Mark Wegter, représentant permanent de Life Sciences Partners II BV déclarent, conformément à l'Article 523 du Code des sociétés belge, qu'ils ont directement ou indirectement des conflits d'intérêt potentiels d'une nature patrimoniale avec la décision que le Conseil doit adopter concernant les résultats de l'IPO et la détermination du prix de souscription final des actions (dans la fourchette de €7,50 et €10,00 comme approuvée par le conseil d'administration le 7 juin 2006) dans la mesure où ING Belgium NV/SA, Edmond de Rothschild Investment Partners et Life Sciences Partners II BV, les administrateurs-sociétés pour lesquels ils agissent comme représentants permanents respectifs, ont souscrit à des actions supplémentaires dans le cadre de l'offre. M. Denis Biju-Duval, représentant permanent de Sogam SA, déclare également, conformément à l'Article 523 du Code des sociétés belge, qu'il a directement ou indirectement des conflits d'intérêt potentiels d'une nature patrimoniale avec la décision que le Conseil doit adopter concernant les résultats de l'IPO et la détermination du prix de souscription final des actions (dans la fourchette de €7,50 et €10,00 comme approuvée par le conseil d'administration le 7 juin 2006) dans la mesure où Sogam SA est une filiale d'ING Belgium NV/SA qui, comme mentionné par M. Alain Parthoens, a souscrit à des actions supplémentaires dans le cadre de l'offre. M. Alain Parthoens, M. Denis Biju-Duval, M. Raphael Wisniewski et M. Mark Wegter s'engagent à informer le commissaire de la Société de ce conflit d'intérêt potentiel.

Le Conseil prend note de ce conflit d'intérêt potentiel. Selon les règles de bonne gouvernance d'entreprise, M. Alain Parthoens, représentant permanent d'ING Belgium NV/SA, M. Denis Biju-Duval, représentant permanent de Sogam SA, M. Raphael Wisniewski, représentant permanent d'Edmond de Rothschild Investment Partners et M. Mark Wegter, représentant permanent de Life Sciences Partners II BV décident de ne pas prendre part à la délibération et aux résolutions en ce qui concerne la détermination du prix de souscription final des actions offertes dans le cadre de l'offre publique initiale et le montant total de l'augmentation de capital.

7) Conseil d'administration, 23 juin 2006 : Sélection de l'assurance « Directors & Officers » et assurance pour le prospectus

Le président a expliqué que plusieurs propositions pour les assurances D&O et Premier Appel Public à l'Epargne/prospectus ont été soumises à la Société. Les propositions de polices d'assurance reçues d'Arch et AIG ont été plus longuement discutées lors de la réunion.

Avant les délibérations et résolutions concernant les propositions d'AIG et Arch, tous les administrateurs déclarent, conformément à l'Article 523 du Code des sociétés belge, qu'ils ont directement ou indirectement des conflits d'intérêt potentiels d'une nature patrimoniale avec la décision que le Conseil doit adopter concernant la souscription d'assurance/D&O et prospectus que doit contracter la Société, étant donné qu'une telle assurance couvre leur propre responsabilité en tant qu'administrateurs de la Société. Tous les administrateurs s'engagent à informer le commissaire de la Société de ce conflit d'intérêt potentiel.

Le Conseil prend note de ce conflit d'intérêt potentiel. Le Conseil note que ces assurances D&O et assurance prospectus sont plutôt standard pour des sociétés qui opèrent un placement initial et deviennent des sociétés cotées en bourse. Cela permet également à la Société de maintenir la position de dirigeant d'entreprise que cette Société requerra dans l'avenir. Le conseil d'administration considère par conséquent que de telles polices d'assurance, dont les termes et conditions reflètent des pratiques du marché normales, sont justifiées et dans l'intérêt de la Société. Le Conseil conclut par conséquent que la souscription de polices d'assurance D&O et prospectus est dans l'intérêt de la Société. Après délibération, et sur motion appuyée dans les règles, il a été unanimement :

RÉSOLU que les polices d'assurance D&O et prospectus devant être engagées entre la Société et (i) AIG et (ii) Arch/Howden soient approuvées.

8) Conseil d'administration, 14 décembre 2006 : Approbation de la rémunération du comité exécutif.

M. Herman Spolders a quitté la réunion durant la discussion sur le point portant sur les recommandations du comité de nomination et de rémunération, à cause d'un conflit d'intérêt possible lors de la discussion de la rémunération du management.

Le président a expliqué que le comité de nomination et de rémunération a fait cer-

taines recommandations concernant :

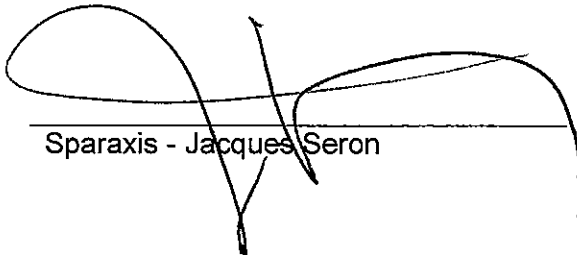
- *L'émission d'options sur actions en 2007, notamment l'émission et l'attribution de 60.000 options aux employés et au management au premier trimestre 2007.*
- *Clarification de la rémunération et des procédures de voyage du conseil d'administration.*
- *Paiement des primes et augmentations de salaire annuelles liées à la performance des employés et du management d'OncoMethylome en 2006.*

Après délibération, et sur motion appuyée dans les règles, il a été unanimement :

RÉSOLU que les recommandations du comité de nomination et de rémunération soient acceptées et approuvées.

Après délibération et décision quant aux comptes annuels, l'assemblée générale sera chargée d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de toute responsabilité, résultant de l'accomplissement de leur fonction pendant l'exercice écoulé.

ING Belgium NV - Alain Parthoens



Sparaxis - Jacques Seron

Polytechnos Venture Fund LP
Christian Schneider

SPRL Herman Spolders
Herman Spolders

Robert S. Timmins

Pierre Hochuli

Sogam SA - Denis Biju-Duval

Life Sciences Partners II BV - Mark
Wegter

Edmond de Rothschild Investment
Partners – Raphael Wisniewski

Philip Schein

taines recommandations concernant :

- *L'émission d'options sur actions en 2007, notamment l'émission et l'attribution de 60.000 options aux employés et au management au premier trimestre 2007.*
- *Clarification de la rémunération et des procédures de voyage du conseil d'administration.*
- *Paiement des primes et augmentations de salaire annuelles liées à la performance des employés et du management d'OncoMethylome en 2006.*

*Après délibération, et sur motion appuyée dans les règles, il a été unanimement :
RÉSOLU que les recommandations du comité de nomination et de rémunération soient acceptées et approuvées.*

Après délibération et décision quant aux comptes annuels, l'assemblée générale sera chargée d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de toute responsabilité, résultant de l'accomplissement de leur fonction pendant l'exercice écoulé.

ING Belgium NV - Alain Parthoens

Sparaxis - Jacques Seron

Polytechnos Venture Fund LP
Christian Schneider

SPRL Herman Spolders
Herman Spolders

Robert S. Timmins

Pierre Hochuli

Sogam SA - Denis Biju-Duval

Life Sciences Partners II BV - Mark
Wegter



Edmond de Rothschild Investment
Partners – Raphael Wisniewski

Philip Schein

taines recommandations concernant :

- *L'émission d'options sur actions en 2007, notamment l'émission et l'attribution de 60.000 options aux employés et au management au premier trimestre 2007.*
- *Clarification de la rémunération et des procédures de voyage du conseil d'administration.*
- *Paiement des primes et augmentations de salaire annuelles liées à la performance des employés et du management d'OncoMethylome en 2006.*

*Après délibération, et sur motion appuyée dans les règles, il a été unanimement :
RÉSOLU que les recommandations du comité de nomination et de rémunération soient acceptées et approuvées.*

Après délibération et décision quant aux comptes annuels, l'assemblée générale sera chargée d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de toute responsabilité, résultant de l'accomplissement de leur fonction pendant l'exercice écoulé.

ING Belgium NV - Alain Parthoens

Polytechnos Venture Fund LP
Christian Schneider

Robert S. Timmins

Sogam SA - Denis Biju-Duval

Edmond de Rothschild Investment
Partners – Raphael Wisniewski

Sparaxis - Jacques Seron

SPRL Herman Spolders
Herman Spolders

Pierre Hochuli


Life Sciences Partners II BV - Mark
Wegter

Philip Schein

taines recommandations concernant :

- *L'émission d'options sur actions en 2007, notamment l'émission et l'attribution de 60.000 options aux employés et au management au premier trimestre 2007.*
- *Clarification de la rémunération et des procédures de voyage du conseil d'administration.*
- *Paiement des primes et augmentations de salaire annuelles liées à la performance des employés et du management d'OncoMethylome en 2006.*

*Après délibération, et sur motion appuyée dans les règles, il a été unanimement :
RÉSOLU que les recommandations du comité de nomination et de rémunération soient acceptées et approuvées.*

Après délibération et décision quant aux comptes annuels, l'assemblée générale sera chargée d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de toute responsabilité, résultant de l'accomplissement de leur fonction pendant l'exercice écoulé.

ING Belgium NV - Alain Parthoens

Sparaxis - Jacques Seron



Polytechnos Venture Fund LP
Christian Schneider

SPRL Herman Spolders
Herman Spolders

Robert S. Timmins

Pierre Hochuli

Sogam SA - Denis Biju-Duval

Life Sciences Partners II BV - Mark
Wegter

Edmond de Rothschild Investment
Partners – Raphael Wisniewski

Philip Schein



BDO Atrio
Bedrijfsrevisoren
Réviseurs d'Entreprises

The Corporate Village
Da Vincilaan 9 - Box E.6
Elsinore Building
B-1935 Zaventem
Tel: 02 / 778 01 00 - Fax: 02 / 771 56 56

ONCOMETHYLOME SCIENCES SA

Rapport du commissaire concernant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES
ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ONCOMETHYLOME SCIENCES SA
SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2006**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 38.528.536,52 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice à affecter de 9.330.450,30 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend notamment: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.



A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2006 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat;
- sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique;
- nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires;
- En application de l'article 523 du Code des sociétés, nous devons en outre vous faire rapport sur les opérations suivantes qui ont eu lieu au cours de l'exercice 2006 :

1) Conseil d'administration, 1^{er} mars 2006 : Sélection des principales banques de l'offre publique initiale.

ING Belgium SA, représentée par M. Alain Parthoens, et SOGAM SA, représentée par M. Denis Biju-Duval, déclarent conformément à l'Article 523 du Code belge des sociétés, qu'ING Belgium SA et SOGAM SA ont directement ou indirectement des conflits d'intérêt potentiels d'une nature patrimoniale avec la décision que le conseil doit adopter concernant la signature de la lettre d'engagement entre la Société, d'une part, et ING et Fortis Banque, d'autre part. ING Belgium SA, représentée par M. Alain Parthoens, et SOGAM SA, représentée par M. Denis Biju-Duval, s'engagent à informer le commissaire de la Société de ce conflit d'intérêt potentiel.

Le Conseil prend note de ce conflit d'intérêt potentiel, soulevé par le fait que la lettre d'engagement susmentionnée stipule le paiement d'honoraires à ING

Banque. Le Conseil note qu'ING et Fortis Banque ont été sélectionnées sur concours et que les termes et conditions (honoraires inclus) reflétés dans la lettre d'engagement sont approximatifs et standards pour ce type de transaction. Le Conseil note également qu'aux fins de l'offre publique initiale considérée ING et Fortis Banque feront office de lead managers conjoints et que Fortis Banque est entièrement indépendante de la Société. Le Conseil conclut par conséquent que la signature par la Société de la lettre d'engagement susmentionnée est dans l'intérêt de la Société.

Le Conseil procède à un vote formel. Toutes les parties votent en faveur de la proposition, à l'exception des représentants d'ING Belgium et SOGAM SA qui ont choisi de s'abstenir.

Nous avons revu les circonstances et la justification de cette décision et confirmons que les conséquences financières ont été fidèlement décrites.

2) Conseil d'administration, 8 mars 2006 : attribution de warrants 2006 aux administrateurs exécutifs et indépendants.

Herman Spolders BVBA, représentée par M. Herman Spolders, et Dr. Phil Schein déclarent, conformément à l'Article 523 du Code des sociétés belge, qu'ils ont directement ou indirectement des conflits d'intérêt potentiels d'une nature patrimoniale avec la décision que le Conseil doit adopter concernant la signature de l'émission d'options sur actions avancée dans l'accord des actionnaires de Catégorie B. Herman Spolders BVBA, représentée par M. Herman Spolders, et Dr. Phil Schein s'engagent à informer le commissaire de la Société de ce conflit d'intérêt potentiel.

Le Conseil prend note de ce conflit d'intérêt potentiel, soulevé par le fait que, selon l'allocation proposée d'options sur actions, Herman Spolders doit recevoir 7.000 options sur actions d'un prix d'exercice de 24 EUR par action ordinaire de la Société et Dr. Phil Schein doit recevoir 3.000 options sur actions d'un prix d'exercice de 24 EUR par action ordinaire de la Société. Le Conseil note que l'émission d'options sur actions permet d'attribuer de nouvelles ressources pour l'avenir de la Société et d'offrir aux bénéficiaires des options sur actions une participation (possible) au capital social de la Société, ce qui peut être considéré comme un instrument d'évaluation de la loyauté et de la motivation des bénéficiaires et encourager une telle loyauté et motivation. Le Conseil conclut par conséquent que l'attribution du nombre susmentionné d'options sur actions à Herman Spolders et au Dr. Phil Schein est dans l'intérêt de la Société.

Le Conseil procède à un vote formel sur les recommandations du comité de rémunération. Toutes les parties votent en faveur de la proposition, à l'exception d'Herman Spolders et du Dr. Phil Schein qui ont choisi de s'abstenir.

Nous avons revu les circonstances et la justification de cette décision et confirmons que les conséquences financières ont été fidèlement décrites.

3) Conseil d'administration, 23 mai 2006 : Désignation du président du conseil d'administration.

La réunion propose de renommer le Dr. Robert Timmins président du conseil d'administration.

Avant de statuer sur ce point, Dr. Robert Timmins, selon les règles de bonne gouvernance d'entreprise, se retire de la réunion. M. Denis-Biju Duval assure temporairement la fonction de président de la réunion.

Après délibération, et sur motion appuyée dans les règles, il a été unanimement : RÉSOLU que le Dr. Robert Timmins soit renommé président du conseil d'administration.

Nous avons revu les circonstances et la justification de cette décision et confirmons que les conséquences financières ont été fidèlement décrites.

4) Conseil d'administration, 23 mai 2006 : Désignation de l'administrateur délégué.

La réunion propose que le Président-directeur général (CEO) de la société Herman Spolders BVBA, représentée par Dr. Herman Spolders, soit renommé administrateur délégué de la Société. Avant de statuer sur ce point, Herman Spolders BVBA, représentée par Dr. Herman Spolders, selon les règles de bonne gouvernance d'entreprise, se retire de la réunion. Après délibération, et sur motion appuyée dans les règles, il a été unanimement : RÉSOLU qu'Herman Spolders BVBA, représentée par Dr. Herman Spolders, soit renommé administrateur délégué de la Société.

Nous avons revu les circonstances et la justification de cette décision et confirmons que les conséquences financières ont été fidèlement décrites.

5) Conseil d'administration, 23 mai 2006 : Indemnisation des membres du Conseil pour tous frais de justice.

La réunion a discuté de la possibilité d'obtenir de la Société une indemnisation supplémentaire pour ses administrateurs.

Avant de statuer sur ce point, tous les membres du conseil d'administration déclarent, conformément à l'Article 523 du Code des sociétés belge, qu'ils ont des conflits d'intérêt potentiels d'une nature patrimoniale avec la décision que le

conseil d'administration doit adopter concernant l'indemnisation des administrateurs par la Société. Tous les membres du conseil d'administration s'engagent à informer le commissaire de la Société de ce conflit d'intérêt potentiel.

Le conseil d'administration prend note de ce conflit d'intérêt. Le conseil d'administration est cependant d'avis que cette indemnisation limitée se justifie afin de maintenir la position de dirigeant d'entreprise dont la société aura besoin dans l'avenir. Le conseil d'administration considère par conséquent qu'une telle indemnisation limitée est justifiée et dans l'intérêt de la Société.

*Après délibération, et sur motion appuyée dans les règles, il a été unanimement :
RÉSOLU que la Société indemniserà les administrateurs contre toute demande de tiers se fondant sur la responsabilité des administrateurs, sauf dans les cas de faute lourde et de mauvaise conduite volontaire.*

Nous avons revu les circonstances et la justification de cette décision et confirmons que les conséquences financières ont été fidèlement décrites.

6) Conseil d'administration, 23 juin 2006 : Approbation du prix de souscription de l'offre publique initiale (IPO).

M. Alain Parthoens, représentant permanent d'ING Belgium NV/SA, M. Raphael Wisniewski, représentant permanent d'Edmond de Rothschild Investment Partners et M. Mark Wegter, représentant permanent de Life Sciences Partners II BV déclarent, conformément à l'Article 523 du Code des sociétés belge, qu'ils ont directement ou indirectement des conflits d'intérêt potentiels d'une nature patrimoniale avec la décision que le Conseil doit adopter concernant les résultats de l'IPO et la détermination du prix de souscription final des actions (dans la fourchette de €7,50 et €10,00 comme approuvée par le conseil d'administration le 7 juin 2006) dans la mesure où ING Belgium NV/SA, Edmond de Rothschild Investment Partners et Life Sciences Partners II BV, les administrateurs-sociétés pour lesquels ils agissent comme représentants permanents respectifs, ont souscrit à des actions supplémentaires dans le cadre de l'offre. M. Denis Biju-Duval, représentant permanent de Sogam SA, déclare également, conformément à l'Article 523 du Code des sociétés belge, qu'il a directement ou indirectement des conflits d'intérêt potentiels d'une nature patrimoniale avec la décision que le Conseil doit adopter concernant les résultats de l'IPO et la détermination du prix de souscription final des actions (dans la fourchette de €7,50 et €10,00 comme approuvée par le conseil d'administration le 7 juin 2006) dans la mesure où Sogam SA est une filiale d'ING Belgium NV/SA qui, comme mentionné par M. Alain Parthoens, a souscrit à des actions supplémentaires dans le cadre de l'offre. M. Alain Parthoens, M. Denis Biju-Duval, M. Raphael Wisniewski et M. Mark Wegter s'engagent à informer le commissaire de la Société de ce conflit d'intérêt potentiel.

Le Conseil prend note de ce conflit d'intérêt potentiel. Selon les règles de bonne gouvernance d'entreprise, M. Alain Parthoens, représentant permanent d'ING Belgium NV/SA, M. Denis Biju-Duval, représentant permanent de Sogam SA, M. Raphael Wisniewski, représentant permanent d'Edmond de Rothschild Investment Partners et M. Mark Wegter, représentant permanent de Life Sciences Partners II BV décident de ne pas prendre part à la délibération et aux résolutions en ce qui concerne la détermination du prix de souscription final des actions offertes dans le cadre de l'offre publique initiale et le montant total de l'augmentation de capital.

Nous avons revu les circonstances et la justification de cette décision et confirmons que les conséquences financières ont été fidèlement décrites.

7) Conseil d'administration, 23 juin 2006 : Sélection de l'assurance « Directors & Officers » et assurance pour le prospectus

Le président a expliqué que plusieurs propositions pour les assurances D&O et Premier Appel Public à l'Epargne/prospectus ont été soumises à la Société. Les propositions de polices d'assurance reçues d'Arch et AIG ont été plus longuement discutées lors de la réunion.

Avant les délibérations et résolutions concernant les propositions d'AIG et Arch, tous les administrateurs déclarent, conformément à l'Article 523 du Code des sociétés belge, qu'ils ont directement ou indirectement des conflits d'intérêt potentiels d'une nature patrimoniale avec la décision que le Conseil doit adopter concernant la souscription d'assurance/D&O et prospectus que doit contracter la Société, étant donné qu'une telle assurance couvre leur propre responsabilité en tant qu'administrateurs de la Société. Tous les administrateurs s'engagent à informer le commissaire de la Société de ce conflit d'intérêt potentiel.

*Le Conseil prend note de ce conflit d'intérêt potentiel. Le Conseil note que ces assurances D&O et assurance prospectus sont plutôt standard pour des sociétés qui opèrent un placement initial et deviennent des sociétés cotées en bourse. Cela permet également à la Société de maintenir la position de dirigeant d'entreprise que cette Société requerra dans l'avenir. Le conseil d'administration considère par conséquent que de telles polices d'assurance, dont les termes et conditions reflètent des pratiques du marché normales, sont justifiées et dans l'intérêt de la Société. Le Conseil conclut par conséquent que la souscription de polices d'assurance D&O et prospectus est dans l'intérêt de la Société. Après délibération, et sur motion appuyée dans les règles, il a été unanimement :
RÉSOLU que les polices d'assurance D&O et prospectus devant être engagées entre la Société et (i) AIG et (ii) Arch/Howden soient approuvées.*

Nous avons revu les circonstances et la justification de cette décision et confirmons que les conséquences financières ont été fidèlement décrites.

8) Conseil d'administration, 14 décembre 2006 : Approbation de la rémunération du comité exécutif.

M. Herman Spolders a quitté la réunion durant la discussion sur le point portant sur les recommandations du comité de nomination et de rémunération, à cause d'un conflit d'intérêt possible lors de la discussion de la rémunération du management.

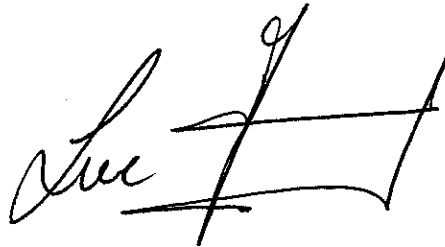
Le président a expliqué que le comité de nomination et de rémunération a fait certaines recommandations concernant :

- *L'émission d'options sur actions en 2007, notamment l'émission et l'attribution de 60.000 options aux employés et au management au premier trimestre 2007.*
- *Clarification de la rémunération et des procédures de voyage du conseil d'administration.*
- *Paiement des primes et augmentations de salaire annuelles liées à la performance des employés et du management d'OncoMethylome en 2006.*

*Après délibération, et sur motion appuyée dans les règles, il a été unanimement :
RÉSOLU que les recommandations du comité de nomination et de rémunération soient acceptées et approuvées.*

Nous avons revu les circonstances et la justification de cette décision et confirmons que les conséquences financières ont été fidèlement décrites.

Zaventem, le 15 mars 2007



BDO Atrio Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL
Commissaire
Représentée par Luc Annick
Réviseur d'Entreprises